

Validation de l'UA 131 V - Rapports de stage et d'activité M1 Comptabilité Contrôle Audit (MR051p-1)

Les auditeurs souhaitant obtenir une **attestation de réussite pour les UE du master M1 Comptabilité Contrôle Audit (MR051p-1)** doivent également valider l'UA 131 V.

Rappels des conditions : Détenir

- une **expérience dans la spécialité** (comptabilité financière, contrôle de gestion) **de 24 mois** et faire un **rapport d'activité**
- Ou avoir une expérience **hors spécialité de 36 mois**, faire un « **stage** » (peu importe le type de contrat¹) **de 3 mois dans la spécialité** et faire un **rapport de stage**

Pour cela il faut :

- **En fonction de l'expérience professionnelle** acquise, télécharger le rapport d'activité ou le rapport de stage sur le site du master : master-cca.cnam.fr
- **Réaliser éventuellement le stage :**
 - o déposer au service pédagogique (40 rue des jeunes, bureau A 410), **20 jours** avant le début du stage, la convention :
 - **en trois exemplaires,**
 - **remplis et signés** par l'entreprise et l'auditeur
 - **avec le formulaire d'accord pédagogique** qui sera signé par le responsable de l'UA (ou la direction du master)
 - o venir retirer au service pédagogique les documents et les présenter à la scolarité pour signature **impérativement avant le début du stage.**
- Une fois le stage réalisé, les UE CFA 140-141 réussies etc., déposer le dossier complet au service pédagogique incluant (tout dossier incomplet sera refusé) :
 - o **L'attestation de passage de l'UE CFA 140-141 (par forcément de réussite)**
 - o **Le rapport d'activité ou le rapport de stage selon la situation**
 - o **Les copies d'attestation par le ou les employeurs de l'expérience professionnelle**
 - o **Un CV détaillé situant les période d'expérience professionnelle ou de stage**
- La note correspondant à l'UA sera transmise directement à la scolarité (selon la période de dépôt compter un mois de délai)

¹ Dans le cas où l'auditeur exerce une activité professionnelle « hors spécialité » il est tout à fait possible de réaliser, au sein de l'entreprise d'appartenance, une activité relative à la spécialité sous contrat CDI.